



Commune de
Bullion

Mairie de BULLION

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2023

Séance du 14 mars 2023
Convocation du 10 mars 2023
Conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, à Vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil.

Présents

Monsieur Bruno BLONDEAU, Monsieur Xavier CARIS, Monsieur Eric CHABANNE, Monsieur Albert COLLARD, Madame Patricia FREMAUX, Madame Catherine GABANELLE, Madame Danièle LANGLOIS, Madame Evelyne LAVOINE, Monsieur Patrick LE MOIGNE, Madame Hélène LEMAIRE, Madame Isabelle MARGOT-JACQ, Monsieur Dominique PIERROT, Madame Giulia VALENTE.

Représentés

Monsieur Patrick BOUCHER par Monsieur Albert COLLARD
Madame Sophie COULARDEAU par Monsieur Xavier CARIS
Monsieur Michaël LE SAULNIER par Madame Hélène LEMAIRE
Monsieur Joël SELLIER par Madame Catherine GABANELLE
Madame Céline THOMAS par Monsieur Dominique PIERROT

Absent

Monsieur Nicolas JONQUERES

A été désigné secrétaire de séance : Madame Giulia VALENTE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2023

Finances

2. Débat d'orientation budgétaire

Environnement

3. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au PNR de Haute Vallée de Chevreuse

4. Points d'information

- Décisions du Maire
- Bilan TAD 2022
- ...

5. Questions diverses (20 min).

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 février 2023

Sans remarque, le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 7 février 2023 est approuvé à l'Unanimité.

2. Débat d'Orientation Budgétaire

Le maire donne la parole à Madame Isabelle MARGOT-JACQ qui présente un diaporama sur les Orientations Budgétaires pour 2023.

Madame Isabelle MARGOT-JACQ indique que les orientations budgétaires ont été étudiées en commission finances du 13 mars 2023.

(Voir le diaporama en annexe 1)

Madame Isabelle MARGOT JACQ présente le compte administratif 2022.

Madame Patricia FREMAUX demande comment est affecté le résultat de l'exercice 2022. Monsieur le Maire indique que le résultat est affecté en partie en recette de fonctionnement et pour le reste en recette d'investissement projetée.

Madame Isabelle MARGOT-JACQ précise que la différence au Compte Administratif à la section d'investissement, entre les montants budgétés et réalisés, vient de la non réalisation de la préemption en cœur de village et du report d'opérations de voirie.

Madame Isabelle MARGOT-JACQ présente le projet de budget prévisionnel.

Dans le cadre du fonds de péréquation national des ressources intercommunales et communales (FPIC), Monsieur Bruno BLONDEAU demande quels sont les critères qui définissent une commune « riche ».

Madame Isabelle MARGOT-JACQ répond qu'il y a plusieurs critères dont le montant des impôts sur le revenu versés par les habitants. Les finances de la commune ne sont pas un critère pris en compte.

Monsieur Eric CHABANNE indique qu'il y a quelques années, Bullion était parmi les 300 communes les plus riches de France.

Monsieur Eric CHABANNE apporte des précisions sur les augmentations pour les dépenses en fourniture d'électricité et de gaz.

En début d'année, Le syndicat d'énergie des Yvelines auquel nous sommes adhérents, nous a communiqué des informations concernant les augmentations de tarifs que l'on aurait à la fois sur l'électricité et sur le gaz. Monsieur le Maire précise que le SEY représente 80% des communes des Yvelines en termes de groupement d'achat des fournitures d'énergies.

Nous avons adhéré au SEY pour pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels.

Nous avons reçu un document nous précisant les conditions d'augmentation que le SEY a calculé par rapport aux tarifs qui ont été négociés, au 01 janvier 2023 avec EDF. Il y a un certain nombre de conditions qui rentrent, dans les augmentations de prix notamment, les types de contrats existants. Chaque contrat a fait l'objet d'un calcul par le SEY. Pour notre part, nous bénéficions d'un dispositif amortisseur d'électricité. Pour l'année 2023, la simulation de dépenses d'électricité montre une augmentation de 20 000€ par rapport aux dépenses de 2022 (à consommation égale). Cette augmentation prend déjà en compte une économie d'environ 10 000€ au titre de l'amortisseur d'électricité.

La consommation électrique se décompose en 2 volets : l'éclairage public et pour l'ensemble des bâtiments publics. La plupart des bâtiments publics sont chauffés au gaz.

Aujourd'hui ce n'est pas tellement sur le prix qu'on va pouvoir négocier. Le seul moyen de faire des économies, c'est d'éviter le gaspillage, comme des lumières qui restent allumées, alors qu'il n'y a plus personne, de chauffage électrique dans des pièces qui ne sont pas forcément utilisées. Nous allons devoir être beaucoup plus vigilant sur cette utilisation de l'électricité.

Un certain nombre de facteurs rentrent en ligne de compte dans le prix du gaz : le prix de la molécule, le transport, la distribution, les taxes, etc...

Mais ce qui évolue en 2023, c'est le prix de la molécule. Le prix de la molécule en 2022 était de 14,14€. En 2023, ce prix est passé à 105€. La marge et les frais du fournisseur dépendent de la consommation, passent de 0,79 € à 1,31€ du mégawatt/heure. De ce fait, nous passons de 40 000€ de facture en 2022 à une estimation à 140 000€ pour 2023.

Monsieur Bruno BLONDEAU demande si les contrats sont établis seulement pour un an. Monsieur Eric CHABANNE indique que non, ils sont généralement passés pour 3 ans. Le contrat avec EDF a commencé le 1^{er} janvier 2023 mais celui avec Engie court depuis plusieurs années.

Monsieur Bruno BLONDEAU en conclut qu'une augmentation aussi conséquente pourrait être également appliquée en 2024. Monsieur le Maire indique que même pour 2023 nous ne sommes pas à l'abri d'une autre augmentation puisque les fournisseurs se sont engagés sur une simulation qu'ils ont faite mais il y a des clauses dans les contrats qui peuvent être appliquées en cas de forte progression par rapport à ce qui a été prévu.

Madame Patricia FREMAUX demande si la municipalité applique la limitation du chauffage à 19° pour faire des économies d'énergie. Monsieur Eric CHABANNE répond qu'il faut en effet faire des économies d'énergie mais, au niveau du gaz, comme il l'a expliqué précédemment, c'est le tarif de la molécule par le volume consommé qui forme les prix. Au niveau de la salle polyvalente on est à plus de 600 mégawatts par an de consommation. C'est énorme et quand on voit ce qui se passe au niveau de la salle, avec les déperditions de chaleur, les portes qui restent ouvertes de temps en temps parce que les utilisateurs ont trop chaud quand ils font leur activité physique alors que les radiateurs fonctionnent, toutes ces dépenses inutiles nous coûtent très cher. Il a été rappelé aux associations que les portes devaient être fermées, que les lumières devaient être éteintes, que quand on quitte la salle et qu'il n'y a personne derrière, on éteint le chauffage ou en tout cas, on le diminue, on ne le laisse pas marcher à fond. Il y aurait beaucoup d'économies à faire à ce sujet. On a également vu qu'il y avait des problèmes avec les radiateurs équipés de robinets thermostatiques. Ceux-ci disparaissent. Dans les écoles ou dans les salles qui sont ouvertes au public, les robinets thermostatiques se retrouvent réglés à toute puissance alors que ce n'est pas forcément nécessaire. Ce qui est gênant, c'est qu'aujourd'hui on demande aux particuliers de faire des économies, de baisser le chauffage pour faire des économies d'énergie et ils se prêtent au jeu parce que financièrement ils ont un intérêt direct, alors que quand il s'agit d'un établissement public, ils s'imaginent peut-être que tout est gratuit et qu'il n'est pas nécessaire de faire attention à la consommation énergétique.

Monsieur Albert COLLARD souhaite avoir des précisions sur les achats de matériel pour la cantine scolaire. Il comprend bien que si lors du nouveau contrat de fournitures des repas, le nouveau prestataire ne procure pas le matériel, il faut pouvoir y pallier. Mais n'est-ce pas prendre un risque d'acheter du matériel qui ne serait pas adapté dans le cadre d'un agrandissement de la cantine ou la fabrication des repas au niveau des 1000 cafés ? Il serait peut-être préférable de continuer à louer ce matériel et d'attendre de voir comment le projet évolue en termes de dimension.

Monsieur Bruno BLONDEAU indique que le four prévu au budget est un four qui peut faire 200 couverts. L'équipement a été choisi au vu de l'évolution de la cuisine, qu'il ne soit pas à changer. C'est un matériel ni sous dimensionné, ni surdimensionné.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a un risque d'avoir un fournisseur qui nous ne propose pas la location du matériel, et puis il y a aussi la recherche des appareils plus performants et plus économes en énergie. Aujourd'hui nous louons le matériel sans en connaître le montant, car la facturation des repas est sans détail.

Monsieur Dominique PIERROT précise que pour effectuer la mise en place de ce nouveau matériel, au regard de la réglementation en vigueur, il faudra installer des portes coupe-feu et un système de désenfumage. Monsieur le Maire indique que même si nous décidons de louer ce matériel à un prestataire, nous serions obligés de mettre aux normes le bâtiment parce qu'à partir du moment où on change un élément dans le local, il est obligatoire de se mettre aux normes en vigueur, en fonction des puissances.

Madame Hélène LEMAIRE demande pourquoi les 30€ par habitants pour la réalisation d'un circuit de mobilité douce, ne sont pas inscrits au budget.

Monsieur le Maire répond que ce projet n'est pas inscrit en investissement aujourd'hui, pour la même raison que l'année dernière. Les années précédentes, ils avaient été provisionnés par l'ancienne comptable en section de fonctionnement ce qui n'est pas possible. De plus, le projet de mobilité douce n'est pas réellement défini et ciblé : le secteur de réalisation, avec des acquisitions ou pas de terrains, doit être précisé pour pouvoir l'inscrire au budget.

Monsieur Albert COLLARD demande comment sera géré le projet d'antennes 4G si celui-ci venait à être réalisé en 2023.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas d'inscription au budget pour l'antenne car pour le moment, le projet est toujours à l'étude, que l'emplacement n'est pas défini et qu'il entre dans le cadre du Newdeal.

Monsieur Albert COLLARD indique qu'en commission bâtiment a été soulevé le besoin d'agrandissement de l'atelier des services techniques, or, il n'y a rien d'inscrit à ce sujet en investissement.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une des opérations envisagées dans le cadre du contrat rural qui est en cours de montage.

Madame Isabelle MARGOT-JACQ explique que ces études concernent des travaux au presbytère, à salle polyvalente et aux ateliers municipaux.

Monsieur Éric CHABANNE précise que comme pour tout projet, il y a d'abord une étude de faisabilité à réaliser. Dans ce cadre, Ingéniery nous assiste. La phase d'étude de faisabilité n'est pas une phase très coûteuse, mais, elle peut être longue.

Madame Patricia FREMAUX indique qu'au niveau de la Clairière les aménagements provisoires de sécurité routière sont régulièrement déplacés, bousculés par les usagers.

Monsieur Éric CHABANNE répond qu'il en est conscient et qu'en commission voirie, une réflexion est menée sur le devenir de ces aménagements pour les rendre pérennes. Cela fait partie des opérations budgétées cette année.

Monsieur Éric CHABANNE explique qu'au niveau de la sécurité routière, le bureau d'études a effectué une première présentation du projet. La commission voirie a ensuite regardé les points qui pouvaient être améliorés, avec des solutions moins coûteuses.

La dernière mouture de l'avant-projet sera présentée à la Commission voirie à la fin du mois.

Madame Isabelle MARGOT-JACQ indique que cette année il n'y aura que 3 publications du journal communal au lieu de 4. Le prochain sortira fin mai, début juin, puis il y aura une parution en octobre.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L2312-1 et D2312-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend Acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

3. Convention de délégation de maîtrise d'Ouvrage au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Monsieur le Maire expose que le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse nous demande de signer une convention concernant une délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux sur la prairie humide communale de Moutiers. Et il avait été fait en 2009, un pâturage extensif sur ce secteur, il s'avère que les animaux ont du mal à s'abreuver, il est donc envisagé par le PNR de créer une mare permanente d'une surface de 250 m² pour permettre aux animaux de boire. Le coût de cette opération est pris en charge en totalité par le PNR pour un montant de 6 000.00€

Monsieur Bruno BLONDEAU demande si cette mare doit être créée près des habitations car cela pourrait engendrer des nuisances sonores.

Monsieur le Maire indique que la mare selon le plan joint au projet de convention, sera éloignée des habitations.

Monsieur Albert COLLARD se demande si le Plan Local d'Urbanisme de la commune ne limite pas à 120 m² de surface pour les mares. Monsieur le Maire indique qu'il va vérifier ce point.

NB : Après vérification, la parcelle concernée étant en zone N du Plan Local d'Urbanisme la surface autorisée pour une mare est de 120 m². Ce point sera vu avec le PNR avant la signature de la convention.

Pour le moment, aucune déclaration de travaux n'a été reçue en mairie.

Monsieur Albert COLLARD ne comprend pas l'utilité de créer une mare alors qu'il s'agit d'un terrain marécageux

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui, les animaux ne peuvent pas s'abreuver correctement dans la zone humide telle qu'elle est, et que la solution la plus adéquate est la création d'une mare.

Monsieur Éric CHABBANNE s'interroge sur la réalisation des travaux par rapport à la terre excavée et entreposée à proximité immédiate de la zone de travaux. En effet, ce chantier va engendrer plusieurs centaines de mètres cube de terre et la convention prévoit l'entrepôt sur place pour limiter le déplacement des engins et permettre à la commune et aux habitants de récupérer de la terre pour leurs besoins propres. Or, le chemin d'accès n'est pas vraiment fait pour le passage d'engins et d'autre part, il y a un ponceau qui passe au-dessus du ru et qui est limité en terme de charge. La récupération des terres par les habitants à cet endroit semble donc compromise.

Monsieur le Maire indique qu'il demandera au PNR de vérifier le lieu par rapport au plan et également les accès pour être sûr de la faisabilité du projet.

Monsieur Éric CHABANNE insiste sur le fait, qu'il faudrait que les terres décaissées restent sur place et soient régalandées sur le terrain. C'est le seul moyen de traiter ces déblais sans que cela soit une gêne à la fois pour les riverains et pour les infrastructures existantes.

Monsieur Albert COLLARD déclare que par le passé des échanges de parcelles ont eu lieu entre Monsieur GAGNIERES et la commune vers cet endroit mais les actes notariés n'ont jamais été faits. Il pense que ce point doit être vérifié.

Sans autre question soulevée, Monsieur le maire indique qu'avant toute signature de la convention, il demandera au PNR des précisions sur tous les points soulevés.

Corps de la délibération

Monsieur le Maire rappelle que l'un des enjeux majeurs de la charte du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse concerne la réouverture des fonds de vallées humides.

En 2011, la commune a signé avec le PNR une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage portant sur les travaux de restauration de la prairie humide patrimoniale de Moutiers et de sa gestion pastorale pour une durée de 20 ans.

En vue de poursuivre et de renforcer le programme réalisé par le PNR, une nouvelle convention portant sur la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une mare et la réfection d'une clôture sur la parcelle D n° 477 est proposée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et les interventions des membres du Conseil Municipal, Considérant que Monsieur le Maire demandera aux représentants du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse des précisions et modifications pour les points suivants :

- Respect du règlement de la zone N du Plan Local du PLU et dépôt des autorisations d'urbanisme nécessaires
- Modification de l'article n°2 de la convention concernant la description des travaux, notamment sur l'entrepôt des terres excavées et la mise à disposition pour récupération par les habitants, le chemin d'accès ne permettant pas la circulation d'engins motorisés.

VU le projet de convention ci-annexée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 abstentions (Monsieur Albert COLLARD, Monsieur Joël SELLIER et Monsieur Patrick BOUCHER) et 15 voix pour :

APPROUVE le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une mare et la réfection d'une clôture,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et tout autre document afférent.

4. Informations diverses

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

10/03/2023	Non préemption	216	RUE DE NONCIENNE
27/02/2023	Non préemption	145	RUE DES PARTS
10/02/2023	Non préemption	1	CRS DES ABEILLES
06/02/2023	Non préemption	121	RUE DU CHAT NOIR

- **Composteur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la signature d'un contrat avec l'association Les colibris en transition, concernant la mise à disposition d'un composteur rotatif hors sol de 250 L, qui permet de composter 25kg par semaine. La valeur de ce composteur est de 1100€. Le loyer est de 50€ par an.

Ce composteur a été installé à coté de la cantine scolaire.

Le composte sera récupéré par le centre de loisirs qui a un projet de potager.

- **Travaux étang de Vaubersan**

Monsieur Éric CHABANNE indique que les travaux de l'étang de Vaubersan auraient dû prendre fin, cette semaine puisqu'il devait y avoir la réception définitive des travaux. Or, il y a 15 jours, une réception provisoire a été faite et elle a défini les travaux et les réserves nécessaires, notamment l'accès par le chemin depuis la route du cousin qui doit être repris. L'entreprise n'est toujours pas intervenue. De plus, la surverse et la digue semblent être trop basses. d'autres travaux devront être entrepris. Le Département attend un relevé topographique pour être sûr des travaux à mettre en œuvre pour résoudre ce problème.

Il y aura un stockage de matériel sur la parcelle n° ZD n° 52 et une petite installation de chantier mise en place au niveau de la borne à déchets verts de la Garenne.

L'entreprise qui réalisait les travaux d'aménagement pour le circuit piéton, a terminé ses travaux. Elle doit revenir au mois de mai pour tout ce qui est plantation.

L'accès est toujours interdit au public, en cas d'accident, la responsabilité du promeneur est engagée.

Il n'y aura pas d'activité de pêche en 2023.

- **Programme avril-juin 2023 de la Médiathèque**

Monsieur le Maire distribue le programme des manifestations organisées à la Médiathèque pour les mois d'avril à juin.

En parallèle de ce programme, un prix du roman de Bullion va être lancé. Il y a 6 romans sélectionnés. Début octobre, il y aura une soirée d'échange autour de ces lectures ainsi qu'un vote pour désigner le roman préféré des Bullionnais. Dans le petit fascicule, il y a quelques pistes qui permettent de parcourir le livre pour pouvoir en parler, en s'attardant sur les personnages, sur les objets, l'ambiance, le sujet, la construction du roman, le style...

Les titres retenus sont :

- La forêt au violon de Cyril Gely,
- Ame brisée de Akira Mizubayashi.
- Opus 77 d'Alexis Ragougneau,
- Corps et âme, de Franck Conroy.
- La sonate oubliée de Christiana Moreau.
- 555 d'Hélène Gestern

Merci à l'équipe de bénévoles et à Sophie.

- **Bilan TAD 2022**

Monsieur le maire expose le bilan du TAD. Le transport à la demande est en net évolution depuis 2020. En janvier 2021, il y a eu un doublement des véhicules sur Rambouillet territoire en passant de 3 véhicules à 6.

En 2020 il y a eu environ 6000 courses pour 6000 clients transportés ; sur 2021 , c'était 4 fois plus, (21000 courses pour 24000 clients transportés); c'est 30% de plus en 2022 (28 000 courses pour 32 000 clients transportés).

Concernant Bullion, sur 2022, environ 750 voyages ont été faits par des Bullionnais.

Il ressort de l'enquête un peigne qui est exagérément développé au niveau de Rambouillet. Cela s'explique par 2 raisons :

- tous les véhicules partent et arrivent à Rambouillet,
- certains quartiers de Rambouillet sont traversés par le TAD et les habitants l'utilisent pour se rendre à la gare, rendant inaccessibles aux habitants des communes rurales certaines places du TAD puisqu'elles sont utilisées sur un court trajet par les Rambolitaïns. Pourtant ces quartiers sont desservis par des bus de ville. Monsieur le Maire évoquera ce point en bureau communautaire.

➤ **Questions diverses**

Monsieur Albert COLLARD demande comment avance le dossier pour l'antenne 4 G. Monsieur le Maire indique que pour le projet d'implantation à Moutiers, piloté par Bouygues Telecom, l'inspectrice des sites de la DDT vient le 4 avril dans le cadre de la demande de permis de construire.

Monsieur le Maire indique qu'il a avec Monsieur Éric CHABANNE porté le projet en préfecture. Il n'y a pas eu de remarque spéciale concernant le projet d'antenne à Moutiers. Par contre, il y a plus de problèmes concernant la deuxième antenne et sur les positions possibles retenues par le Copil

Monsieur Bruno BLONDEAU indique qu'il a vu dans d'autres communes beaucoup d'antennes qui sont au pied des maisons et qui ne sont pas à 300 mètres des habitations.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un collectif bullionnais qui nous a demandé de respecter un certain nombre de règles et la règle de 300 mètres fait partie de ces demandes.

Madame Hélène LEMAIRE demande où en est le dossier sur la coupe d'arbre intervenue route du cousin. Monsieur le Maire indique que le propriétaire a déposé une déclaration préalable qui est toujours en cours d'instruction par la DDT.

Madame Hélène LEMAIRE souhaite savoir quelles sont les intentions du département par rapport à l'Étang de Vaubersan étant donné l'argent engagé pour son aménagement.

Monsieur Éric CHABANNE indique que le Département souhaite avant tout sécuriser l'étang suite à l'alerte faite par la commune car les ragondins étaient en train de miner les berges et la digue. De plus, le Département profite de cette opération pour valoriser ce lieu et en faire un accès de promenade intéressant. Le Département souhaite créer des parcours de promenade pour que la zone ne soit pas accessible qu'aux pêcheurs mais également aux promeneurs.

Des tables de pique-niques seront mises en place. Les poubelles seront supprimées, pour inciter les personnes à repartir avec leurs déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Prochain conseil municipal :

- 11 avril
- 9 mai